



“Fonds de Maturation 2010 – 2^{ème} appel”

Académie Wallonie-Bruxelles

1. OBJECTIF

Le programme « Fonds de Maturation » a pour objectif le financement de projets relatifs à la réalisation de la « preuve de concept » (ou proof of concept - POC) de résultats issus de la recherche scientifique en vue de leur exploitation commerciale via une licence à une société existante ou à une société en création de type spin-off universitaire.

Ces projets doivent impérativement fournir à terme un apport positif au développement de l'économie régionale et de l'emploi. Dès lors ne seront pris en considération que les projets qui mettent clairement cet objectif en évidence.

2. TYPES DE PROJETS

Les projets peuvent couvrir :

- La réalisation d'un prototype ;
- La validation d'essais, internes ou externes ;
- Une démonstration, y compris démonstration sur site ;
- Les essais de validation pré-clinique ;
- Les frais d'étude de marché, de positionnement technologique ou de finalisation du business plan.

Le programme s'adresse aux membres de l'Académie Wallonie-Bruxelles (UMONS, ULB) qui souhaitent réaliser une POC sur des **résultats issus d'une recherche financée par la Région wallonne** (les projets financés par les fonds structurels FEDER sont exclus).

Le soutien qui peut être obtenu via ce programme, couvre une période de 18 mois maximum.

3. MONTANT DU FINANCEMENT

Le montant maximum attribué par projet s'élève idéalement à 80.000€. La durée maximum de financement est de 18 mois et cesse *de facto* lors de la valorisation effective du projet via une licence.

Ce soutien financier peut couvrir:

- Les frais de personnel (mais ne couvre pas la prolongation du salaire d'un chercheur-entrepreneur précédemment financé par un First Spin-Off);

- les frais de fonctionnement en rapport avec le projet concerné;
- les frais d'équipement ;
- les frais de sous-traitance.

La TVA est à prendre en compte dans certains cas ; les frais généraux ne sont pas admissibles.

Toutes les dépenses doivent faire l'objet de justificatifs et être approuvées par l'interface de l'ULB pour les projets ULB et par le Département d'Administration et Valorisation de la Recherche de l'UMONS pour les projets UMONS. Les documents comptables (créances, justificatifs et décomptes) seront chaque fois remis à l'Unité Coordinatrice¹ selon les modalités décrites dans la convention d'octroi de la subvention.

4. CONSTITUTION DU DOSSIER

Chaque projet est documenté pour les points suivants (cf. formulaire de demande):

- Les **références de la recherche financée par la Région Wallonne** qui mènent aux résultats susceptibles d'être l'objet de la POC, une brève description de l'état des travaux antérieurs ;
- Une description de l'**objectif du projet** de valorisation et des livrables attendus ;
- Une description des **travaux à réaliser** et du **planning** de réalisation de ceux-ci (notamment la durée de l'étape de maturation) ;
- Une description du **schéma de valorisation** du projet ;
- Une description claire des **perspectives du marché**, de la cible et du potentiel commercial de l'activité ;
- Le **budget global** pour arriver à la POC, le budget demandé dans le cadre de ce dossier, ainsi que la nature des dépenses prévues ;
- Une **lettre de soutien** d'un industriel, d'un fond d'investissement ou d'un incubateur susceptible d'être partenaire pour la suite en cas de succès.

5. INTRODUCTION ET SELECTION DES PROJETS

Les projets doivent être introduits par les porteurs de projet pour le **15 juillet 2010**, auprès de Jonathan PARDO (jonathan.pardo@umons.ac.be) pour l'UMONS, et de Patrick Di Stefano (patrick.di.stefano@umons.ac.be) pour l'ULB. Les projets soumis après cette date ne seront pas pris en considération pour cet appel. Les demandes seront rédigées à l'aide du formulaire qui sera disponible en temps voulu.

5.1. CONDITIONS DE RECEVABILITE

Seuls les dossiers rattachés à une recherche financée préalablement par la Région Wallonne sont éligibles.

Les projets ne peuvent couvrir que les travaux nécessaires à la réalisation d'une POC, comme décrits au point 2. Ils ne peuvent être une simple prolongation d'un projet existant.

Les projets qui ne répondent pas aux conditions énoncées ci-contre seront écartés.

¹ L'Unité Coordinatrice est ULB-Interface

5.2. EVALUATION PAR UN JURY

Chaque projet recevable sera évalué par un jury constitué d'un représentant du Fonds d'investissement de chacune des universités (IMBC Spinnova pour l'UMONS, Theodorus pour l'ULB), de deux représentants d'incubateurs et de deux membres par bureau de transfert technologique des universités impliquées (Département d'Administration et de Valorisation de la recherche de l'UMONS, et ULB-Interface). Deux experts indépendants au maximum peuvent être invités à assister au jury sans droit de vote. Cette évaluation se fait sur la base de l'analyse des documents introduits. Il est à noter que les membres du jury sont soumis à la confidentialité.

5.3. SELECTION DES PROJETS

La sélection des projets est effectuée par le Gouvernement de la Région wallonne, sur proposition de l'Unité Coordinatrice élaborée elle-même sur base des résultats de l'évaluation par le jury.

6. CALENDRIER DES APPELS

- Juin 2010 : décision d'octroi par le Gouvernement et communication des résultats pour le 1^{er} appel.
- 08/06/2010 : ouverture du 2^{ème} appel ;
- 18/07/2010 : clôture du 2^{ème} appel ;
- Un 3^{ème} appel sera sans doute ouvert en octobre 2010.

7. FORMULAIRES ET INFORMATIONS

Les formulaires de demande peuvent être obtenus auprès de Jonathan Pardo (jonathan.pardo@umons.ac.be), pour l'UMONS ; et de Patrick Di Stefano (patrick.di.stefano@ulb.ac.be), pour l'ULB.